

## MENTIONS LÉGALES DE L'OFFRE

### PARRAINAGE SANTÉ

Offre du 01/01/2021 au 30/06/2022 (prolongation)

Offre réservée aux adhérents des garanties MNH Quiétude, MNH Essentya Primo, MNH Essentya 1 et MNH Essentya 2, MNH Evolya 3 et MNH Evolya 4 pour toute adhésion d'un filleul de catégorie 1 telle que définie au sein du règlement mutualiste MNH disponible sur [www.mnh.fr](http://www.mnh.fr), en garantie « MNH Essentya » (« MNH Essentya Primo », « MNH Essentya 1 » ou « MNH Essentya 2 ») et « MNH Evolya » (« MNH Evolya 3 » ou « MNH Evolya 4 ») prenant effet entre le 1er janvier 2021 et le 1er août 2022 inclus.

Lors de son adhésion, le nouvel adhérent doit communiquer au conseiller les coordonnées de son parrain, le bulletin d'adhésion doit être signé entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2022 (date de signature faisant foi) et le dossier complet retourné à la MNH au plus tard le 31 juillet 2022.

Pour **chaque adhésion** parrainée et dûment enregistrée par la MNH, le parrain perçoit un **versement de 40 €**, dans la limite de 10 adhésions en **Santé**.

*Pour le détail des conditions, voir le règlement de parrainage disponible sur [www.mnh.fr](http://www.mnh.fr) rubrique « ressources documentaires », ou sur simple demande auprès de votre conseiller. En participant à cette opération, vous vous engagez à l'acceptation pleine et entière du règlement de parrainage.*